



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 12 FÉVRIER 2024 À 20 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Janie Tremblay, conseillère
Chantal Riopel, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller
Alexis Nantel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me Louis-André Garceau, greffier
M^{me} Véronique Goyette, directrice du Service des
communications et adjointe à la direction
générale

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 2024-02-030 ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER 2024 – ADOPTION

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

7.1.9 Approbation – Étude de faisabilité – OMH de Joliette, ORH d'Autray et
OH au Cœur de chez nous

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 12 février 2024 – Adoption

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 – Adoption

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois de janvier 2024

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1 Présentation à la MRC de Joliette d'une demande de permutation des zones d'expansion urbaine à long terme

6.2 Demande de démolition d'immeuble et programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé – 635, boulevard Sainte-Anne – Décision

6.3 Demande de certificats d'autorisation de construction (PIIA) – 750 à 900, rue Flavie-Poirier (lots 6 612 862 à 6 612 873) – Recommandation 01 CCU 24

6.4 Demande de certificats d'autorisation de construction (PIIA) – 465 à 595, boulevard L'Assomption Ouest (lots 6 397 269, 6 442 578 et 6 442 579) – Recommandation 02 CCU 24

6.5 Demande de certificats d'autorisation de construction (PIIA) – 5 à 45 et 65 à 105, rue projetée – Lot 6 506 063 (lot 6 506 602) – Recommandation 03 CCU 24

6.6 Demande de certificat d'autorisation d'affichage (PIIA) – 989, rue de la Visitation (lot 4 562 679) – Recommandation 04 CCU 24

7.0 AFFAIRES COURANTES

7.1 ADMINISTRATION

7.1.1 Approbation – Rapport des dépenses – Période du 18 janvier 2024 au 7 février 2024

7.1.2 Approbation – Entente intermunicipale relative à la gestion de la collecte sélective et au traitement des matières recyclables – MRC de Joliette

7.1.3 Autorisation – Création de postes – Journaliers d'entretien – Service du loisir, parcs et communauté

7.1.4 Autorisation – Création d'un poste de trésorier adjoint – Service des finances et de trésorerie

7.1.5 Autorisation – Partenariat – Service de conception graphique des outils de communication – Maison et jardins Antoine-Lacombe

7.1.6 Mandat d'accompagnement – Renouvellement de la Convention collective du Service de la prévention des incendies

7.1.7 Nominations – Journaliers de voirie à temps plein – Service des travaux publics et génie

7.1.8 Autorisation de paiement – Facture Ville de Notre-Dame-des-Prairies – Bris couvert de glace rivière L'Assomption

7.2 PRÉVENTION DES INCENDIES

- 7.2.1 Autorisation – Renouvellement de l’entente de services aux sinistrés – La Société canadienne de la Croix-Rouge

7.3 TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

- 7.3.1 Octroi de contrat – Travaux de marquage de la chaussée pour une période de trois (3) ans 2024-2026 avec option de deux (2) années additionnelles (AOP2023-10)
- 7.3.2 Approbation – Modification accessoire – Contrat AOP2023-05
- 7.3.3 Achat d’un camion-benne – Travaux horticoles – Service du loisir, parcs et communauté
- 7.3.4 Octroi de contrat – Achat d’une camionnette électrique – Service des travaux publics et génie
- 7.3.5 Renouvellement de l’adhésion au Centre d’expertise et de recherche sur les infrastructures urbaines (CERIU)
- 7.3.6 Dépôt – Bilan de la consommation d’eau potable pour l’année 2022
- 7.3.7 Approbation – Plan de gestion des actifs (PGA) – Démarche de gestion des actifs municipaux en eau
- 7.3.8 Octroi de contrat – Services de déchiquetage et ramassage de branches pour l’année 2024
- 7.3.9 Octroi de contrat – Services d’abattage, d’émondage et d’essouchement d’arbres pour l’année 2024
- 7.3.10 Approbation – Modification accessoire – Contrat pour la réalisation d’une étude géotechnique – Centrale d’eau potable Robert-Boucher

7.4 LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

- 7.4.1 Octroi de contrat – Mandat de surveillance des plages municipales – Saison estivale 2024

7.5 REQUÊTES

- 7.5.1 Autorisation – Renouvellement d’une affiche publicitaire – Club de golf de Joliette
- 7.5.2 Participation municipale – Journées de la persévérance scolaire – CRÉVALE
- 7.5.3 Approbation – Demande de soutien financier – Centre de prévention du suicide de Lanaudière
- 7.5.4 Approbation – Demande de soutien financier – Les Maisons d’à côté Lanaudière

8.0 RÉGLEMENTATION

8.1 PREMIER PROJET – ADOPTION

- 8.1.1 Premier projet de règlement 2206-1-2024 – Modifiant le règlement de plan d’urbanisme afin de déplacer des parties de zones d’expansion urbaine à long terme – Adoption
- 8.1.2 Premier projet de règlement 2207-5-2024 – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de créer la zone H-47 à même la zone RES-1, d’y définir les normes d’édification, d’agrandir la zone C-1 à même la zone RES-1, d’agrandir la zone H-30 à même la zone RES-3 et d’agrandir la zone RES-3 à même la zone P-9 – Adoption
- 8.1.3 Premier projet de règlement 2207-6-2024 – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de modifier les normes relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts – Adoption
- 8.1.4 Premier projet de règlement 2207-7-2024 – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de permettre une hauteur maximale de 5 étages dans la zone C-15 – Adoption

8.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

- 8.2.1 Règlement 2206-1-2024 – Modifiant le règlement de plan d’urbanisme 2206-2022 afin de déplacer des parties de zones d’expansion urbaine à long terme – Avis de motion, présentation et dépôt
- 8.2.2 Règlement 2207-5-2024 – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de créer la zone H-47 à même la zone RES-1, d’y définir les normes d’édification, d’agrandir la zone C-1 à même la zone RES-1, d’agrandir la zone H-30 à même la zone RES-3 et d’agrandir la zone RES-3 à même la zone P-9 – Avis de motion, présentation et dépôt
- 8.2.3 Règlement 2207-6-2024 – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de modifier les normes relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts – Avis de motion, présentation et dépôt
- 8.2.4 Règlement 2207-7-2024 – Modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de permettre une hauteur maximale de 5 étages dans la zone C-15 – Avis de motion, présentation et dépôt
- 8.2.5 Règlement 2218-1-2024 – Modifiant le règlement 2218-2023 lequel décrète des travaux d’agrandissement de la Centrale d’eau potable Robert-Boucher et de rénovation de son système de ventilation ainsi qu’un emprunt de 3 273 300 \$ à ces fins – Avis de motion, présentation et dépôt
- 8.2.6 Règlement 2228-1-2024 – Modifiant le règlement 2228-2023 lequel décrète des travaux d’agrandissement et d’amélioration du garage municipal ainsi qu’un emprunt de 5 028 000 \$ à ces fins afin d’y majorer le montant de l’emprunt – Avis de motion, présentation et dépôt
- 8.2.7 Règlement 2242-2024 – Décrétant des travaux pour l’aménagement d’un lien multifonctionnel hors chaussée reliant les rues Marie-Curie et du Juge-Guibault ainsi qu’un emprunt de 1 141 500 \$ à ces fins – Avis de motion, présentation et dépôt

8.2.8 Règlement 2244-2024 – Décrétant des travaux pour l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Flavie-Poirier et de la Petite-Noraie, pour l'aménagement d'une piste multifonctionnelle ainsi qu'un emprunt de 427 500 \$ à ces fins – Avis de motion, présentation et dépôt

8.3 SECOND PROJET – ADOPTION

8.4 RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

8.4.1 Règlement 2241-2024 – Modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée – Adoption

9.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

10.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1
2024-02-031

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2024 – ADOPTION

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de celle-ci, dispensant ainsi le greffier d'en faire lecture.

Sur la proposition de Alexis Nantel
Appuyée par Janie Tremblay

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 janvier 2024, tel qu'il a été rédigé, et le faire signer par le greffier et le maire ou par le membre du conseil qui présidait celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Quatre citoyens sont présents pour la période de questions.

5.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Rapport concernant l'émission des permis de construction pour le mois de janvier 2024

6.0 URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

6.1
2024-02-032

PRÉSENTATION À LA MRC DE JOLIETTE D'UNE DEMANDE DE PERMUTATION DES ZONES D'EXPANSION URBAINE À LONG TERME

ATTENDU la présence de 52,2 hectares de zones d'expansion urbaine à long terme sur le territoire de Saint-Charles-Borromée et le principe de permutation des zones d'expansion urbaine à long terme prévu à l'article 5.2.2 du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette;

ATTENDU que des projets de développement sont actuellement en cours d'élaboration dans certains secteurs affectés par les zones d'expansion urbaine à long terme;

ATTENDU qu'il est proposé de déplacer des superficies de terrains faisant partie des zones d'expansion urbaine à long terme à des endroits vacants situés dans le périmètre d'urbanisation tel que plus amplement détaillé au sommaire décisionnel UAT-01.2;

ATTENDU que les secteurs de zones d'expansion urbaine à long terme visés par la demande de permutation se trouvent en continuité du milieu bâti et des infrastructures existantes et qu'ils n'occasionnent pas la mise en place d'équipement ou d'infrastructure majeure supplémentaire; et

ATTENDU que la demande de permutation est conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la proposition de permutation des zones d'expansion urbaines à long terme tel que permis à l'article 5.2.2 du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette tel que plus amplement détaillée au sommaire UAT-01.2 et autoriser la modification de la réglementation d'urbanisme en conséquence (plan d'urbanisme et règlement de zonage).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.2
2024-02-033

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET PROGRAMME PRÉLIMINAIRE DE RÉUTILISATION DU SOL DÉGAGÉ – 635, BOULEVARD SAINTE-ANNE – DÉCISION

ATTENDU que, par l'adoption du *Règlement 2179-2021 concernant la démolition d'immeubles*, le conseil municipal s'est attribué l'entière responsabilité des fonctions autrefois conférées au Comité de démolition en matière de demandes de démolition d'immeubles et de programmes préliminaires de réutilisation du sol dégagé qui y sont afférents;

ATTENDU la demande de démolition et de réutilisation du sol dégagé présentée par Gestion Quintin inc., ayant comme représentant M. Olivier Quintin, au 635, boulevard Sainte-Anne (lot numéro 2 901 959);

ATTENDU que cette demande a été refusée par le conseil municipal lors de la séance du 30 octobre 2023 tel qu'en fait foi la résolution 2023-10-346;

ATTENDU que le propriétaire a déposé une demande de révision de cette décision en apportant de nouvelles informations au conseil;

ATTENDU que le conseil désire considérer à nouveau cette demande à la lumière des informations additionnelles qui lui ont été communiquées; et

ATTENDU l'avis préliminaire de démolition, dûment publié en date du 1^{er} février 2024, et qu'aucune opposition n'a été reçue à cet effet de la part de personnes intéressées.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande de démolition de la société « Gestion Quintin inc. », ayant comme représentant M. Olivier Quintin, pour l'immeuble sis au numéro 635, boulevard Sainte-Anne (lot numéro 2 901 959), aux conditions ci-après détaillées :

- que les travaux de démolition et de réutilisation du sol dégagé doivent être entrepris et terminés dans un délai de 24 mois; et
- qu'aux fins de taxation de l'immeuble, l'équivalent des taxes perçues au moment où un certificat de tenue à jour du rôle d'évaluation informe le greffier d'une diminution de valeur continuera d'être perçu de manière annuelle, et ce, jusqu'à ce que les travaux relatifs au programme de réutilisation du sol dégagé soient complétés.

D'APPROUVER le programme préliminaire de réutilisation du sol qui est afférent, aux conditions suivantes :

- que le programme de réutilisation du sol dégagé soit conforme en tous points au plan B23_0169 déposé par Boréa Architecture de paysage et daté du 19 septembre.

DE REQUÉRIR du propriétaire de l'immeuble visé par la demande de démolition, préalablement à l'émission par l'officier responsable du certificat autorisant celle-ci, qu'il fournisse une garantie monétaire correspondant à 50 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière du bâtiment visé par la demande (ce montant ne pouvant toutefois pas excéder 100 000 \$), afin de garantir la réalisation de chacune des conditions relatives à la démolition de l'immeuble, de même que la réutilisation du sol dégagé;

DE RÉITÉRER que cette décision du conseil ne constitue pas un certificat d'autorisation. Elle n'exempte pas le requérant d'obtenir les certificats d'autorisation nécessaires conformément au *Règlement 2179-2021* et au *Règlement sur les permis et certificats de la Ville*; et

D'ABROGER la résolution 2023-10-346 en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.3
2024-02-034

DEMANDE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION (PIIA) – 750 À 900, RUE FLAVIE-POIRIER (LOTS 6 612 862 À 6 612 873) – RECOMMANDATION 01 CCU 24

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**01 CCU 24**), lors de la réunion du 29 janvier 2024, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

Sur la proposition de Chantal Riopel

Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER les travaux de construction aux numéros 750 à 900, rue Flavie-Poirier (lots numéros 6 612 862 à 6 612 873) par la Société « Deva6 Développement Immobilier inc. », conformément aux plans 20-007M déposés par Deva6 et datés du 24 janvier 2024 et les plans 20-007Y déposés par Alain Richer, architecte et datés du 17 janvier 2024, à la condition que les façades latérales ayant front sur la rue Flavie-Poirier et sur le lot à vocation commerciale soient bonifiées, la bonification pouvant être inspirée de l'architecture des bâtiments en construction sur les lots 6 510 412 (205, rue Flavie-Poirier), 6 510 417 (905, rue Flavie-Poirier), 6 510 422 (805, rue Flavie-Poirier) et 6 510 426 (705, rue Flavie-Poirier) et que les ratios de cases de stationnement soient conformes à la réglementation au moment de l'émission des permis de construction (01 CCU 24).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.4
2024-02-035

DEMANDE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION (PIIA) – 465 À 595, BOULEVARD L'ASSOMPTION OUEST (LOTS 6 397 269, 6 442 578 ET 6 442 579) – RECOMMANDATION 02 CCU 24

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**02 CCU 24**), lors de la réunion du 29 janvier 2024, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER les travaux de construction aux numéros 465 à 595, boulevard L'Assomption Ouest (lots numéros 6 397 269, 6 442 578 et 6 442 579) par la Société « Deva6 Développement Immobilier inc. », conformément aux plans 23-02 et 23-069 déposés par Deva6 et Rubic architecture et datés du 22 janvier 2024, à la condition que les ratios de cases de stationnement soient conformes à la réglementation au moment de l'émission des permis de construction (02 CCU 24).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.5
2024-02-036

DEMANDE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION (PIIA) – 5 À 45 ET 65 À 105, RUE PROJÉTÉE – LOT 6 506 063 (LOT 6 506 062) – RECOMMANDATION 03 CCU 24

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**03 CCU 24**), lors de la réunion du 29 janvier 2024, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER les travaux de construction aux numéros 5 à 45 et 65 à 105, rue projetée – lot 6 506 062 (lot 6 506 063) par la Société « Deva6 Développement Immobilier inc. », conformément aux plans 20-037 déposés par Deva6 et datés du 4 décembre 2023, du 22 janvier 2024 et du 5 février 2024, à la condition que les

ratios de cases de stationnement soient conformes à la réglementation au moment de l'émission des permis de construction (03 CCU 24).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.6
2024-02-037

DEMANDE DE CERTIFICATS D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION (PIIA) – 5 À 45 ET 65 À 105, RUE PROJETÉE – LOT 6 506 063 (LOT 6 506 062) – RECOMMANDATION 03 CCU 24

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (**04 CCU 24**), lors de la réunion du 29 janvier 2024, à l'égard de la demande de certificat d'autorisation en vertu du *Règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER les travaux d'affichage au numéro 989, rue de la Visitation (lot numéro 4 562 679) par la Société « Atwill-Morin Québec inc. », conformément aux plans déposés par M. Sébastien Delli Colli (04 CCU 24).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.0

AFFAIRES COURANTES

7.1

ADMINISTRATION

7.1.1
2024-02-038

APPROBATION – RAPPORT DES DÉPENSES – PÉRIODE DU 18 JANVIER 2024 AU 7 FÉVRIER 2024

ATTENDU que le directeur général, en vertu du *Règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire*, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées.

Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les paiements effectués mentionnés dans les listes annexées à la présente résolution pour la période du 18 janvier 2024 au 7 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.2
2024-02-039

APPROBATION – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA GESTION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE ET AU TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES – MRC DE JOLIETTE

ATTENDU que le gouvernement du Québec a décrété des règlements liés à la modernisation de la collecte sélective;

ATTENDU que cette modernisation consiste en la transition du système de collecte sélective actuel vers un modèle basé sur une approche de responsabilité élargie des producteurs;

ATTENDU qu'Éco-Entreprise Québec a été mandaté par le gouvernement et favorise les regroupements par municipalités; et

CONSIDÉRANT que les élus ont pris connaissance du projet d'entente et s'en déclarent satisfaits.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet d'entente à intervenir entre la MRC de Joliette, la Ville de Saint-Charles-Borromée ainsi que les autres villes, municipalités et villages faisant partie de la MRC lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la présente résolution soit transmise aux villes, municipalités et villages constituants de la MRC de Joliette; et

QUE soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée M. Robert Bibeau, maire, et Me Louis-André Garceau, greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.3
2024-02-040

AUTORISATION – CRÉATION DE POSTES – JOURNALIERS D'ENTRETIEN – SERVICE DU LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

ATTENDU le sommaire décisionnel DG-24-03 préparé par Me David Cousineau, directeur général adjoint concernant la création d'un poste de journalier d'entretien régulier à temps partiel et d'un poste de journalier d'entretien – volet horticulture régulier à temps partiel (conversion de poste) au Service du loisir, parcs et communauté.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la création d'un poste de journalier d'entretien régulier à temps partiel et de deux postes de journalier d'entretien – volet horticulture régulier à temps partiel (conversion de poste) au Service du loisir, parcs et communauté et autoriser l'administration à combler ses postes tel que recommandé au sommaire décisionnel DG-24-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.4
2024-02-041

AUTORISATION – CRÉATION D'UN POSTE DE TRÉSORIER ADJOINT – SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORERIE

ATTENDU le sommaire décisionnel RH-24-04 préparé par Mme Pascale Aubin, coordonnatrice au Service des ressources humaines concernant la création d'un poste de trésorier adjoint au Service des finances et trésorerie;

ATTENDU également la recommandation du Comité des ressources humaines lors de la rencontre tenue le 15 janvier 2024; et

ATTENDU les recommandations formulées en conséquence.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la création du poste de trésorier adjoint au Service des finances et trésorerie, approuver sa classification à la classe 16 de la *Politique salariale et administrative des cadres* selon l'évaluation du Comité équité salariale lors de la rencontre tenue le 8 février 2024; et

D'AUTORISER le processus de dotation pour le poste de trésorier adjoint le tout suivant le sommaire décisionnel RH-24-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.5
2024-02-042

AUTORISATION – PARTENARIAT – SERVICE DE CONCEPTION GRAPHIQUE DES OUTILS DE COMMUNICATION – MAISON ET JARDINS ANTOINE-LACOMBE

ATTENDU le sommaire décisionnel COM-24-01 préparé par Mme Véronique Goyette, directrice du Service des communications et adjointe à la direction générale, relativement à un partenariat avec la Maison et jardins Antoine-Lacombe, afin de lui fournir des services de conception graphique à moindres coûts; et

ATTENDU que l'objectif de ce partenariat est de favoriser une compréhension mutuelle et conduire à une plus grande cohérence dans le design, vu l'importance du partenariat en cours et du grand projet de parcours nocturne.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la conclusion d'un partenariat avec la Maison et Jardins Antoine-Lacombe afin de lui fournir des services de conception graphique à moindres coûts, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel COM-24-01; et

D'AUTORISER Mme Véronique Goyette, directrice du Service des communications et adjointe à la direction générale, à signer l'entente de partenariat en conséquence pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.6
2024-02-043

MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU le sommaire décisionnel DG-24-02 préparé par M. Claude Crépeau, directeur général concernant le mandat d'accompagnement pour la négociation du renouvellement de la Convention collective du Service de la prévention des incendies;

CONSIDÉRANT l'évolution du Service de la prévention des incendies jumelée aux obligations gouvernementales (schéma de couverture de risques incendie); et

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par Roy et Asselin en date du 31 janvier 2024.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

MANDATER Me Jocelyn Roy, avocat, de la firme Roy et Asselin afin d'accompagner le directeur général, le directeur général adjoint et une ressource spécialisée interne ou externe selon les besoins, afin de mener à terme la conclusion de la négociation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.7
2024-02-044

NOMINATIONS – JOURNALIERS DE VOIRIE À TEMPS PLEIN – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU le sommaire décisionnel RH-24-03 préparé par Mme Pascale Aubin, coordonnatrice au Service des ressources humaines concernant les nominations des postes de journaliers de voirie à temps plein au Service des travaux publics et génie.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

NOMMER M. Mario Rabouin au poste de journalier de voirie régulier à temps plein et que sa période d'essai de 45 jours ouvrables débute le 15 février 2024; et

NOMMER M. André Pagé au poste de journalier de voirie régulier à temps plein et que sa période d'essai de 45 jours débute à la date convenue (avril 2024) avec le directeur général afin de ne pas compromettre les activités hivernales du Service du loisir, parcs et communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.8
2024-02-045

AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE VILLE DE NOTRE-DAME-DES- PRAIRIES – BRIS COUVERT DE GLACE RIVIÈRE L'ASSOMPTION

ATTENDU que les Villes de Saint-Charles-Borromée, Notre-Dame-des-Prairies et Joliette ont autorisé l'exécution de travaux de bris du couvert de glace en décembre dernier sur la rivière L'Assomption afin de prévenir des débordements de celle-ci; et

ATTENDU qu'il a été convenu que le coût de ces travaux soit payé totalement par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et ensuite partagé à parts égales entre elles.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le paiement de la quote-part de la Ville de Saint-Charles-Borromée au montant de 27 450,28 \$, taxes incluses, à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies concernant les travaux pour le bris du couvert de glace de la rivière L'Assomption réalisés en décembre dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.1.9
2024-02-046

**APPROBATION – ÉTUDE DE FAISABILITÉ – OMH DE JOLIETTE, ORH D'AUTRAY
ET OH AU CŒUR DE CHEZ NOUS**

ATTENDU que des discussions sont actuellement en cours relativement au projet de regroupement de l'OMH de Joliette, ORH D'Autray, OH Épiphanie et OH Au cœur de chez nous; et

ATTENDU que pour compléter l'analyse de ce projet, il y a lieu de commander une étude de faisabilité et que les coûts soient partagés entre ces organismes en fonction du nombre de logements.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la participation de la Ville à l'étude de faisabilité pour le regroupement de ces organismes confiée à la firme Raymond Chabot Grant Thornton par notamment l'Office d'Habitation Au cœur de chez nous au coût de 362,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.2

PRÉVENTION DES INCENDIES

7.2.1
2024-02-047

**AUTORISATION – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX
SINISTRÉS – LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE**

ATTENDU le sommaire décisionnel PI-24-06 préparé par M. Serge Dufresne, chef à la division prévention au Service de la prévention des incendies concernant le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

ATTENDU que la Ville doit prendre des mesures afin d'assurer la protection de ses citoyens et de leurs biens contre les sinistres; et

ATTENDU qu'il est opportun de procéder au renouvellement de l'entente préalablement conclue à cet effet entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge couvrant la période d'avril 2024 à mars 2025.

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU DE :

RENOUELER l'entente entre la Ville et la Société canadienne de la Croix-Rouge couvrant la période d'avril 2024 à mars 2025 représentant un montant de 3 087,40 \$ et de mandater le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3

TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

7.3.1

2024-02-048

OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR UNE PÉRIODE DE TROIS (3) ANS 2024-2026 AVEC OPTION DE DEUX (2) ANNÉES ADDITIONNELLES (AOP2023-10)

ATTENDU qu'un appel d'offres a été lancé sur le système SEAO concernant la réalisation de travaux de marquage de la chaussée pour une période de trois (3) ans 2024-2026 avec option de deux (2) années additionnelles (AOP2023-10); et

ATTENDU les soumissions reçues et l'analyse faite par l'administration tel qu'il appert du sommaire décisionnel TPG-24-09.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour le marquage de la chaussée pour une période de trois (3) ans 2024-2026 (AOP2023-10) à Lignes MD, cette firme ayant déposé la plus basse soumission conforme aux documents contractuels au montant total de 330 671,42 \$, taxes en sus, selon les prix unitaires présentés et payés selon les quantités réellement exécutées; et

DE FINANCER cette dépense à même les budgets de fonctionnement 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.2

2024-02-049

APPROBATION – MODIFICATION ACCESSOIRE – CONTRAT AOP2023-05

ATTENDU que le conseil municipal a octroyé à la firme Solmatech inc. (NEQ 1145544798) le contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de réfection d'une partie de la rue de la Visitation tel qu'en fait foi la résolution 2023-05-183;

ATTENDU que le conseil a autorisé une première modification accessoire tel qu'en fait foi la résolution 2023-10-339; et

ATTENDU le sommaire décisionnel TPG-24-14 préparé par M. Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie, concernant une deuxième modification accessoire audit contrat.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER une deuxième modification accessoire au contrat AOP2023-05 suivant l'offre modifiée de la firme Solmatech inc. au montant total de 69 098,30 \$, taxes en sus, et autoriser les paiements en conséquence des honoraires professionnels dus à ce jour au montant de 23 054,33 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.3

2024-02-050

ACHAT D'UN CAMION-BENNE – TRAVAUX HORTICOLES – SERVICE DU LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

ATTENDU qu'une demande de prix a été faite pour l'acquisition d'un camion-benne pour le Service du loisir, parcs et communauté afin de réaliser les travaux horticoles; et

ATTENDU les demandes de prix reçues, l'analyse de ces dernières et la recommandation faite au conseil municipal concernant l'acquisition de ce camion tel qu'il appert du sommaire décisionnel TPG-24-05.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat d'achat pour le camion-benne à l'entreprise Venne Ford, cette firme ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville au montant de 93 500 \$, taxes en sus;

DE RÉSERVER une somme de 8 730 \$, taxes en sus, afin d'acheter les accessoires requis (une flèche de signalisation, une radio CB, lettrage sur le véhicule); et

DE FINANCER cette dépense, 102 230 \$, taxes en sus, par le fonds de roulement lequel sera remboursé par des versements annuels et égaux sur une période de dix (10) ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.4

2024-02-051

OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UNE CAMIONNETTE ÉLECTRIQUE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU qu'une demande de prix a été faite pour l'acquisition d'une camionnette électrique pour le Service des travaux publics et génie; et

ATTENDU les demandes de prix reçues, l'analyse de ces dernières et la recommandation faite au conseil municipal concernant l'acquisition de ce camion tel qu'il appert du sommaire décisionnel TPG-24-06.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat d'achat pour une camionnette électrique à l'entreprise Venne Ford, cette firme ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville au montant de 73 540 \$, taxes en sus;

DE RÉSERVER une somme de 7 730 \$, taxes en sus, afin d'acheter les accessoires requis (une flèche de signalisation, une radio CB); et

DE FINANCER cette dépense, 81 270 \$, taxes en sus, par le fonds de roulement lequel sera remboursé par des versements annuels et égaux sur une période de dix (10) ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.5
2024-02-052

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE SUR LES INFRASTRUCTURES URBAINES (CERIU)

ATTENDU le sommaire décisionnel TPG-24-07 préparé par M. Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie relativement au renouvellement de l'adhésion au CERIU; et

ATTENDU la participation de M. Marion au conseil permanent sur la gestion des actifs et à divers projets dont la rédaction d'un plan d'entretien des actifs destiné aux élus et administrateurs municipaux.

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

RENOUVELER l'adhésion de la Ville au CERIU pour 2024 au montant de 1 042 \$, taxes en sus, suivant la recommandation contenue au sommaire décisionnel TPG-24-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.6
2024-02-053

DÉPÔT – BILAN DE LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU que la Ville a l'obligation de déposer au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation un rapport annuel (bilan) sur la consommation d'eau potable en vertu de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable; et

ATTENDU le rapport préparé pour l'année 2022 tel qu'en fait foi le sommaire décisionnel TPG-24-08.

Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier

IL EST RÉSOLU DE :

PRENDRE acte du dépôt du bilan sur la consommation d'eau potable en vertu de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2022 lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante; et

MANDATER monsieur Jonathan Marion, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et génie, afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.7
2024-02-054

APPROBATION – PLAN DE GESTION DES ACTIFS (PGA) – DÉMARCHE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX EN EAU

ATTENDU que la Ville de Saint-Charles-Borromée reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

ATTENDU que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

ATTENDU que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville et à fournir des services durables et de qualité conforme au niveau de service convenu;

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA; et

ATTENDU que le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ÉLABORER et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux; et

DE TRANSMETTRE, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.8
2024-02-055

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES DE DÉCHIQUETAGE ET RAMASSAGE DE BRANCHES POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU le sommaire décisionnel TPG-24-11 préparé par M. Emmanuel Dion, directeur adjoint au Service des travaux publics et génie, relativement à la fourniture de services de déchiquetage et de ramassage de branches sur le territoire de la Ville pour l'année 2024;

ATTENDU les demandes effectuées auprès de divers entrepreneurs à cet effet; et

ATTENDU la recommandation contenue au sommaire décisionnel TPG-24-11 à l'effet d'octroyer de gré à gré un contrat de fourniture de services en conséquence.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de fourniture de services en matière de déchiquetage et de ramassage de branches pour l'année 2024 sur le territoire de la Ville à l'entreprise BP Émondage, au taux horaire de 139 \$/h, taxes en sus, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme totale de 47 944,58 \$, taxes incluses, cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.9
2024-02-056

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES D'ABATTAGE, D'ÉMONDAGE ET D'ESSOUCHEMENT D'ARBRES POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU le sommaire décisionnel TPG-24-12 préparé par M. Emmanuel Dion, directeur adjoint au Service des travaux publics et génie relativement à l'octroi d'un

contrat pour la fourniture de services d'abattage, d'émondage et d'essouchement d'arbres sur le territoire de la Ville pour l'année 2024;

ATTENDU les demandes effectuées auprès de divers entrepreneurs à cet effet; et

ATTENDU la recommandation contenue au sommaire décisionnel TPG-24-12 à l'effet d'octroyer de gré à gré un contrat de fourniture de services en conséquence.

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture de services en matière d'abattage, d'émondage et d'essouchement d'arbres pour l'année 2024 sur le territoire de la Ville à l'entreprise « Élagage D. Zab » au taux horaire de 160 \$/h, taxes en sus, pour l'abattage et l'émondage et 115 \$/h, taxes en sus, pour des essouchements, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme de 51 566,29 \$, taxes incluses, cette entreprise ayant déposé la plus basse soumission conforme aux exigences de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.3.10
2024-02-057

APPROBATION – MODIFICATION ACCESSOIRE – CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER

ATTENDU qu'un contrat a été octroyé à la firme Pangeos afin de réaliser une étude géotechnique dans le cadre du projet d'agrandissement de la Centrale d'eau potable Robert-Boucher au montant de 20 850 \$, taxes en sus; et

ATTENDU le sommaire décisionnel TPG-24-13 préparé par M. Jonathan Marion, directeur du Service des travaux publics et génie, concernant une modification accessoire au contrat initial.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER une modification accessoire au contrat initial octroyé à la firme Pangeos pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet d'agrandissement de la Centrale d'eau potable Robert-Boucher au montant de 3 000 \$, taxes en sus, sur la base de la recommandation de l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.4

LOISIR, PARCS ET COMMUNAUTÉ

7.4.1
2024-02-058

OCTROI DU CONTRAT – MANDAT DE SURVEILLANCE DES PLAGES MUNICIPALES – SAISON ESTIVALE 2024

ATTENDU le sommaire décisionnel LPC-24-01 préparé par Mme Véronique Houle, coordonnatrice au Service du loisir, des parcs et de la communauté concernant le mandat de surveillance des plages municipales pour la saison estivale 2024;

ATTENDU que ce type de service se fait de plus en plus rare sur le marché et qu'il devient de plus en plus difficile de trouver ce type de ressource spécialisée possédant les qualifications requises afin d'assurer une surveillance adéquate et sécuritaire des plages municipales de la Ville; et

ATTENDU le projet d'entente de services à intervenir entre la Ville et le « Centre Aquatique 1998 inc. » soumis pour approbation.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER de gré à gré le mandat de surveillance des plages municipales de la Ville pour la saison estivale 2024 à l'entreprise « Centre Aquatique 1998 inc. » pour la somme de 44 184,89 \$, taxes en sus; et

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville ladite entente, ainsi que tous les documents jugés nécessaires ou utiles afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5

REQUÊTES

7.5.1

2024-02-059

AUTORISATION – RENOUELEMENT D'UNE AFFICHE PUBLICITAIRE – CLUB DE GOLF DE JOLIETTE

ATTENDU la lettre reçue du Club de Golf de Joliette concernant la demande de renouvellement d'une affiche publicitaire au nom de la Ville de Saint-Charles-Borromée sur le terrain de golf pour les trois prochaines années.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le renouvellement de l'installation d'une affiche publicitaire au nom de la Ville pour les trois prochaines années (2024, 2025 et 2026) au montant de 1 200 \$/an, taxes incluses;

DE DEMANDER au Club de Golf de Joliette s'il est possible de déplacer l'affiche publicitaire actuelle au trou #10; et

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.2

2024-02-060

PARTICIPATION MUNICIPALE – JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE - CRÉVALE

ATTENDU que le CRÉVALE réussit à mobiliser les Lanaudoises et Lanaudois à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis près de 20 ans, et que l'engagement

des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

ATTENDU que le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 %, et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre les actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

CONSIDÉRANT que la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que la Ville de Saint-Charles-Borromée a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants; et

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière.

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault
Appuyée par Janie Tremblay**

IL EST RÉSOLU DE :

RECONNAÎTRE la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de la ville de Saint-Charles-Borromée et s'engager à participer à la 15^e édition des JPS du 12 au 17 février 2024 afin que la ville soit reconnue comme un plus pour la réussite éducative de ses citoyens en formation, et ce, en réalisant les actions suivantes :

- Participer à l'activité intitulée « Le Défi du jeudi PerséVERT », qui aura lieu le 15 février 2024;
- Tenir un kiosque à la Bibliothèque Rina-Lasnier;
- Afficher les outils promotionnels; et
- Distribuer des cartes d'encouragement virtuelles et imprimées aux enfants des employés municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.3
2024-02-061

APPROBATION – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE LANAUDIÈRE

ATTENDU la correspondance reçue de Mme Isabelle Ouellet, présidente du Centre de prévention du suicide de Lanaudière, requérant un soutien financier de la part de la Ville; et

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal reconnaissent la problématique du suicide et son ampleur et souhaitent contribuer à l'effort collectif en prévention du suicide.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER une aide financière au montant de 300 \$ au Centre de prévention du suicide de Lanaudière afin d'encourager et d'appuyer les objectifs poursuivis par cet organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7.5.4
2024-02-062

APPROBATION – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LES MAISONS D'À CÔTÉ LANAUDIÈRE

ATTENDU la correspondance reçue de la part de Mme Gaétane Lefebvre, directrice de l'organisme Les Maisons d'à côté Lanaudière, sollicitant l'aide de la Ville en vue de leur souper spaghetti qui se tiendra au Centre André-Hénault le 16 mars 2024; et

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les objectifs poursuivis par cet organisme.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Alexis Nantel**

IL EST RÉSOLU DE :

VERSER la somme de 150 \$ à l'organisme Les Maisons d'à côté Lanaudière à titre de soutien financier dans le cadre de leur souper spaghetti qui se tiendra au Centre André-Hénault le 16 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.0

RÈGLEMENTATION

8.1

PREMIER PROJET – ADOPTION

8.1.1
2024-02-063

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2206-1-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME AFIN DE DÉPLACER DES PARTIES DE ZONES D'EXPANSION URBAINE À LONG TERME – ADOPTION

ATTENDU l'intention du conseil municipal de procéder au déplacement d'une partie de la zone d'expansion urbaine à long terme du secteur de la Feuillée et à une partie de la zone d'expansion urbaine à long terme du secteur au sud de la rue de la Petite-Noraie identifiées au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Joliette.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 2206-1-2024 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 2206-2022 afin de déplacer des parties de zones d'expansion urbaine à long terme; et

DE TENIR une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.2
2024-02-064

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2207-5-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE CRÉER LA ZONE H-47 À MÊME LA ZONE RES-1, D'Y DÉFINIR LES NORMES D'ÉDIFICATION, D'AGRANDIR LA ZONE C-1 À MÊME LA ZONE RES-1, D'AGRANDIR LA ZONE H-30 À MÊME LA ZONE RES-3 ET D'AGRANDIR LA ZONE RES-3 À MÊME LA ZONE P-9 – ADOPTION

ATTENDU la résolution 2024-02-032, en date du 12 février 2024 décrétant la volonté de procéder au déplacement de parties des zones d'expansion urbaine à long terme du secteur de la Feuillée et du secteur au sud de la rue de la Petite-Noarie identifiées au plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Joliette; et

ATTENDU qu'il y a lieu de créer une nouvelle zone résidentielle dans le secteur de la Feuillée.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 2207-5-2024 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de créer la zone H-47 à même la zone RES-1, d'y définir les normes d'édification, d'agrandir la zone C-1 à même la zone RES-1, d'agrandir la zone H-30 à même la zone RES-3 et d'agrandir la zone RES-3 à même la zone P-9; et

DE TENIR une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.3
2024-02-065

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2207-6-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES À LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES VERTS – ADOPTION

ATTENDU que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à la Ville d'imposer une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts lors de la réalisation de projets de redéveloppement; et

ATTENDU qu'il y a lieu de se prévaloir de cet outil afin d'assurer l'aménagement et la mise à niveau de parcs, terrains de jeux et espaces verts.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Chantal Riopel**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 2207-6-2024 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de modifier les normes relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts; et

DE TENIR une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.1.4
2024-02-066

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2207-7-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE PERMETTRE UNE HAUTEUR MAXIMALE DE 5 ÉTAGES DANS LA ZONE C-15 – ADOPTION

ATTENDU la demande de modification du règlement de zonage 2207-2022 afin de permettre une hauteur maximale de 5 étages dans la zone C-15 pour les usages habitation communautaire et services de soins médicaux.

**Sur la proposition de Chantal Riopel
Appuyée par Denis Bernier**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 2207-7-2024 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de permettre une hauteur maximale de 5 étages dans la zone C-15; et

TENIR une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences de ce règlement, conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.2

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

8.2.1 APD

RÈGLEMENT 2206-1-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME 2206-2022 AFIN DE DÉPLACER DES PARTIES DE ZONES D'EXPANSION URBAINE À LONG TERME – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Chantal Riopel, conseillère municipale, donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme 2206-2022, afin de déplacer des parties de zones d'expansion urbaine à long terme.

L'objectif de ce règlement est de déplacer 10,5 hectares de la zone d'expansion urbaine à long terme du secteur de la Feuillée et 10,3 hectares de la zone au sud de la rue de la Petite-Noraie dans le prolongement de la zone d'expansion urbaine à long terme existante sur le lot 6 545 712.

Soyez avisés que ce projet de règlement (ci-annexé) est déposé et sera disponible pour consultation.

8.2.2 APD

RÈGLEMENT 2207-5-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE CRÉER LA ZONE H-47 À MÊME LA ZONE RES-1, D'Y DÉFINIR LES NORMES D'ÉDIFICATION, D'AGRANDIR LA ZONE C-1 À MÊME LA ZONE RES-1, D'AGRANDIR LA ZONE H-30 À MÊME LA ZONE RES-3 ET D'AGRANDIR LA ZONE RES-3 À MÊME LA ZONE P-9 – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Denis Bernier, conseiller municipal donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2207-2022, afin de créer la zone H-47 à même la zone RES-1, d'y définir les normes d'édification, d'agrandir la zone C-1 à même la zone RES-1, d'agrandir la zone H-30 à même la zone RES-3 et d'agrandir la zone RES-3 à même la zone P-9.

L'objectif de ce règlement est de créer une nouvelle zone résidentielle à même la zone d'expansion urbaine à long terme du secteur de la Feuillée et de revoir les limites des zones d'expansion urbaine à long terme du secteur de la Feuillée et du secteur au sud de la rue de la Petite-Noraie en déplaçant les superficies retirées à même la zone P-9.

Aucun coût n'est rattaché à ce projet de règlement.

Soyez avisés que ce projet de règlement (ci-annexé) est déposé et sera disponible pour consultation.

8.2.3
APD

RÈGLEMENT 2207-6-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES À LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES VERTS – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Janie Tremblay, conseillère municipale, donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin de modifier les normes relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts.

L'objectif de ce règlement est de modifier les normes relatives à la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces verts afin d'y ajouter l'obligation de verser une telle contribution lors de projet de redéveloppement.

Soyez avisés que ce projet de règlement (ci-annexé) est déposé et sera disponible pour consultation.

8.2.4
APD

RÈGLEMENT 2207-7-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2207-2022 AFIN DE PERMETTRE UNE HAUTEUR MAXIMALE DE 5 ÉTAGES DANS LA ZONE C-15 – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Chantal Riopel, conseillère municipale donne avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 2207-2022, afin de permettre une hauteur maximale de 5 étages dans la zone C-15.

L'objectif de ce règlement est de permettre une hauteur maximale de 5 étages et 20 mètres pour les usages habitation communautaire et services professionnels et personnels dans la zone C-15.

Aucun coût n'est rattaché à ce projet de règlement.

Soyez avisés que ce projet de règlement (ci-annexé) est déposé et sera disponible pour consultation.

8.2.5
APD

RÈGLEMENT 2218-1-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2218-2023 LEQUEL DÉCRÈTE DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA CENTRALE D'EAU POTABLE ROBERT-BOUCHER ET DE RÉNOVATION DE SON SYSTÈME DE VENTILATION AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 273 300 \$ À CES FINS – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Chantal Riopel, conseillère municipale, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2218-1-2024 modifiant le règlement 2218-2023 lequel décrète des travaux d'agrandissement de la Centrale d'eau potable Robert-Boucher et de rénovation de son système de ventilation ainsi qu'un emprunt de 3 273 300 \$ à ces fins.

Ce projet de règlement a pour but de majorer le montant de l'emprunt suite à la réception des estimations des professionnels mandatés pour la réalisation de ce projet.

Soyez avisés que ce projet de règlement (ci-annexé) est déposé et sera disponible pour consultation.

8.2.6
APD

RÈGLEMENT 2228-1-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2228-2023 LEQUEL DÉCRÈTE DES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET D'AMÉLIORATION DU GARAGE MUNICIPAL AINSI QU'UN EMPRUNT DE 5 028 000 \$ À CES FINS AFIN D'Y MAJORER LE MONTANT DE L'EMPRUNT – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Denis Bernier, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2228-1-2024 modifiant le règlement 2228-2023 lequel décrète des travaux d'agrandissement et d'amélioration du garage municipal ainsi qu'un emprunt de 5 028 000 \$ à ces fins afin d'y majorer le montant de l'emprunt.

Ce projet de règlement a pour but de majorer le montant de l'emprunt suite à la réception des estimations des professionnels mandatés pour la réalisation de ce projet.

Soyez avisés que ce projet de règlement (ci-annexé) est déposé et sera disponible pour consultation.

8.2.7
APD

RÈGLEMENT 2242-2024 – DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN LIEN MULTIFONCTIONNEL HORS CHAUSSÉE RELIANT LES RUES MARIE-CURIE ET DU JUGE-GUIBAULT AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 141 500 \$ À CES FINS – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Jean-Sébastien Hénault, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2242-2024 décrétant des travaux pour l'aménagement d'un lien multifonctionnel hors chaussée reliant les rues Marie-Curie et du Juge-Guibault ainsi qu'un emprunt de 1 141 500 \$ à ces fins.

Ce projet de règlement a pour but d'améliorer le réseau de transport actif de la Ville en aménageant un lien multifonctionnel hors chaussée reliant les rues Marie-Curie et du Juge-Guibault.

Soyez avisés que ce projet de règlement (ci-annexé) est déposé et sera disponible pour consultation.

8.2.8
APD

RÈGLEMENT 2244-2024 – DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR L'INSTALLATION DE FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DES RUES FLAVIE-POIRIER ET DE LA PETITE-NORAIE, POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 427 500 \$ À CES FINS – AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT

Moi, Alexis Nantel, conseiller municipal, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2244-2024 décrétant des travaux pour l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Flavie-Poirier et de la Petite-Noraie ainsi que l'aménagement d'une piste multifonctionnelle ainsi qu'un emprunt de 427 500 \$ à ces fins.

Ce projet de règlement a pour but de procéder à l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Flavie-Poirier et de la Petite-Noraie ainsi que de procéder à l'aménagement d'une piste multifonctionnelle à cet endroit afin d'assurer la sécurité des utilisateurs ainsi que la fluidité de la circulation.

Soyez avisés que le projet de règlement (ci-annexé) est déposé et sera disponible pour consultation.

8.3

SECOND PROJET – ADOPTION

8.4

RÈGLEMENT FINAL – ADOPTION

8.4.1

2024-02-067

RÈGLEMENT 2241-2024 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2158-2019 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – ADOPTION

ATTENDU le dépôt du projet de règlement 2241-2024 modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée, sa présentation et l'avis de motion donné lors de la séance du conseil municipal du 22 janvier 2024;

ATTENDU que ce projet de règlement a pour objet de réviser certains tarifs du règlement 2158-2019 dans le cadre de l'exercice budgétaire 2024; et

ATTENDU que ce projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la tenue de la présente séance dans le délai légal pour le faire et qu'il est disponible pour consultation.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement 2241-2024 modifiant le règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.0

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 11 mars 2024 à 20 h.

10.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 44.

(Signé)

(Signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

Me Louis-André GARCEAU, avocat
Greffier